

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

OBJET : **Carte scolaire – Rentrée 2015 – Avis du Conseil municipal.**

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.

Par courrier reçu le 15 juin 2015, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a porté officiellement à la connaissance de la commune les mesures arrêtées au titre de la rentrée 2015.

* * * * *

VU le courrier du 5 juin 2015 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie directeur académique des services de l'éducation nationale demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2015,

Le conseil municipal, ayant délibéré,

- formule un avis très favorable quant à l'ouverture des trois postes dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » pour les écoles intégrant le Réseau d'Education Prioritaire « REP + » à la rentrée (écoles élémentaire Jacques Prévert et primaire Maurice Carême) ainsi que pour l'école élémentaire Littré Lakanal faisant partie jusqu'ici du réseau ECLAIR ;
- ~ confirme son désaccord quant à la fermeture de deux postes à l'école maternelle Matisse et à l'école élémentaire Lakanal-Littré, écoles du « REP + » et souhaite que l'Education Nationale réponde aux inquiétudes d'un quartier qui se voit, une nouvelle fois, comme particulièrement touché après ces suppressions,
- ~ sollicite une révision de la décision de fermeture de classe pour l'école primaire « Targé » au vu des effectifs inscrits à l'école (95 enfants + 3 en attente d'emménagement).

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/6/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4327

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER